

Le 20 novembre 2020

Monsieur Bruno TRACHE
Maire de la Commune
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCATION**

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle Europa **le jeudi 26 novembre à 18h30**, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

I- Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

- ✓ Installation de nouveaux conseillers municipaux suite à démissions et modification du tableau du Conseil Municipal
- ✓ Vote du budget supplémentaire : budget principal
- ✓ Conseil Municipal : adoption du Règlement Intérieur
- ✓ My Périshool : moyens de paiement autorisés

II-Travaux- Cadre de Vie- Environnement

III- Sécurité-Tranquillité publique

IV-Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

V-Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

- ✓ Modification du Règlement Intérieur de la garderie : modifications des cas de facturation

VI-Festivités-Cérémonies-Culture

VII-Sport-Associations

- ✓ Véhicule Municipal : modalités de mise à disposition aux associations
- ✓ Gîte municipal : mise en place d'un tarif pour les associations
- ✓ Location des salles communales : mise en place d'un tarif pour les associations
- ✓ Communauté d'agglomération Béthune, Bruay Artois Lys Romane : signature de la convention relative aux itinéraires de randonnées VTT « des Collines de l'Artois »

VIII-Communication-Numérique

Questions diverses

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Installation des nouveaux conseillers municipaux suite à démissions

André PRUVOST, Léon COPIN et Françoise BRENNER, élus de la liste « Notre priorité c'est vous »
ayant démissionné respectivement les 22 et 23 juillet 2020 ;

L'article L 270 du Code Électoral précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après
le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient
vacant pour quelque cause que ce soit ».

A ce jour, après sollicitation par courrier de chacun des membres suivants sur la liste, seuls M Yves
GRIBOVAL et M Claude BERNUS ont donné une réponse positive pour siéger au Conseil Municipal ;

Le Conseil municipal,

PREND ACTE

-de l'installation de M Yves GRIBOVAL et M Claude BERNUS en qualité de conseillers municipaux.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus



REÇU LE 02 DEC. 2020



Le maire

Bruno TRACHE



**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE NOYELLES-LES-VERMELLES**

AU 26/11/2020

1	Maire	Bruno TRACHE
2	1 ^{er} adjoint	Philippe BOULERT
3	2ème adjoint	Marie-France BOCQUET
4	Conseiller municipal	Dominique DUBOIS
5	Conseiller municipal	Jean-Claude ROBIN
6	Conseiller municipal	Jean-Pierre COMPAGNON
7	Conseiller municipal	Frédéric DUVAL
8	Conseiller municipal	Sandra RICQ
9	Conseiller municipal	Sylvie MARTIN
10	Conseiller municipal	Angélique WALBECQ
11	Conseiller municipal	Mikaël DUBOIS
12	Conseiller municipal	Stéphanie BOE
13	Conseiller municipal	Emilie LEFEBVRE
14	Conseiller municipal	Leslie DZIURLA
15	Conseiller municipal	Floriane DUBOIS
16	Conseiller municipal	Etienne IOZZELLI
17	Conseiller municipal	Yves GRIBOVAL
18	Conseiller municipal	Claude BERNUS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
62980 le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Conseil Municipal- adoption du règlement intérieur

Considérant l'article L2121-8 du CGCT rendant obligatoire depuis le 1^{er} mars 2020 le règlement intérieur pour les Conseils Municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ;

Considérant que le règlement Intérieur doit être adopté dans les 6 mois de l'installation du Conseil Municipal ;

Le Conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

-D'ADOPTER le règlement intérieur ci-annexé.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 02 DEC. 2020

Le maire



Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

62980 L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Contrat de service My Périshool – adhésion au système d'acceptation des paiements par carte bancaire auprès des organismes publics et détermination des moyens de paiement autorisés dans le cadre des régies

Considérant l'acquisition du logiciel My Périshool pour la cantine, la garderie et le centre de loisirs sans hébergement ;

Considérant que ce logiciel permet aux administrés l'inscription en ligne aux différents services, la réservation en ligne et le paiement en ligne ;

Considérant la délibération en date du 4 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à M le Maire pour créer une régie ;

Considérant la nécessité de créer 2 régies dans le cadre du logiciel My Périshool : une régie périscolaire pour la cantine et la garderie et une régie extra-scolaire pour les accueils de loisirs et le sport-vacances ;

Considérant qu'il est nécessaire également d'adhérer au système d'acceptation des paiements par carte bancaire auprès des organismes publics proposé par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

-D'AUTORISER m le Maire à adhérer au système d'acceptation des paiements par carte bancaire auprès des organismes publics et à signer le formulaire ou la convention avec la DDFIP .

-D'AUTORISER dans le cadre de ces régies, les moyens de paiement suivants : chèques, espèces, carte bancaire pour le paiement en ligne, prélèvement, CESU.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 02 DEC. 2020

Hôtel de Ville
Avenue de Paris
62980 Noyelles-les-Vermelles



Tél. 03.21.61.38.38
Fax. 03.21.61.38.39
www.noyelleslesvermelles.fr
mairie@noyelleslesvermelles.fr



Le maire

Bruno TRACHE
62980

DELIBERATION V-01
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Règlement intérieur de la garderie périscolaire- modification des cas de facturation

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire et notamment les règles de facturation afin d'avoir une meilleure visibilité sur les effectifs et une meilleure organisation du service ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

-DE DIRE que si un créneau est réservé pour un enfant mais que celui-ci n'est pas présent en garderie, la réservation sera facturée en l'absence de justificatif (certificat médical...) , il n'y aura donc ni avoir ni remboursement.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire

Bruno TRACHE


REÇU LE 02 DEC. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Véhicule municipal- Modalités de mise à disposition aux associations

Considérant la volonté des élus de mettre le véhicule municipal 9 places à la disposition des associations de la commune ;

Considérant la nécessité de mettre en place une convention de mise à disposition afin d'en fixer les modalités ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

-DE DONNER un avis favorable à la mise à disposition du véhicule municipal 9 places aux associations selon les modalités de la convention ci- annexée.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 02 DEC. 2020



Le maire

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

62980 L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Gîte municipal- Mise en place d'un tarif pour les associations

Vu la délibération IV-01 en date 26 mai 2015 fixant les tarifs du gîte communal pour les particuliers ;

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif pour les associations qui souhaiteraient louer des chambres au gîte dans le cadre de l'activité de l'association ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

-DE DIRE qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les associations bénéficieront d'un tarif réduit de 50 % par rapport aux tarifs normaux appliqués pour chacune des chambres.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 02 DEC. 2020



Le maire

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

62980 L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Location des salles communales- Modification du tarif pour les associations

Vu la délibération en date 4 décembre 2006 fixant les tarifs applicables aux associations comme suit :
100 € la première location et 50 € les locations suivantes ;

Considérant la volonté des élus de modifier ces tarifs ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

-DE DIRE qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les associations bénéficieront de la gratuité pour la première location et 50 € pour les locations suivantes, et ce, quelle que soit la salle.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 02 DEC. 2020



Le maire

Bruno TRACHE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18 h 30
62980 le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 20 novembre courant, dont un exemplaire a été
affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame Stéphanie BOE est élue secrétaire de séance.

OBJET : Communauté d'agglomération Béthune, Bruay Artois Lys Romane -signature de la convention relative aux itinéraires de randonnées VTT « des Collines de l'Artois »

Considérant la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la randonnée VTT/VTC et la nécessité de signer, avec les communes concernées par le tracé des itinéraires, des conventions d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien des circuits ;

Considérant que le tracé du circuit n°6 Aubépine, faisant partie des itinéraires de randonnée VTT des « Collines de l'Artois », passe sur la commune de Noyelles-les-Vermelles sur les parcelles cadastrées A 1383, A296 et A 1047 appartenant à la commune ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

-D'AUTORISER le passage de cet itinéraire de randonnée sur la commune.

-D'AUTORISER M le Maire à signer la convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien en propriété de la commune avec la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 02 DEC. 2020

Hôtel de Ville
Avenue de Paris
62980 Noyelles-les-Vermelles



Tél. 03.21.61.38.38
Fax. 03.21.61.38.39
www.noyelleslesvermelles.fr
mairie@noyelleslesvermelles.fr



Le maire

Bruno TRACHE
62980



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2020

DELIBERATION N°I-01

Installation des nouveaux conseillers municipaux suite à démissions

Annexe : tableau du conseil municipal, commune de NOYELLES-LES-VERMELLES au 26/11/2020

DELIBERATION N°I - 02

Conseil municipal – adoption du règlement intérieur

Annexe : règlement intérieur du conseil municipal

DELIBERATION N°I-03

Contrat de service My Périshool – adhésion au système d'acceptation des paiements par carte bancaire auprès des organismes publics et détermination des moyens de paiement autorisés dans le cadre des régies

DELIBERATION N°V-01

règlement intérieur de la garderie périscolaire – modification des cas de facturation

DELIBERATION N°VII-01

Véhicule municipal – modalités de mise à disposition aux associations

Annexe : convention de mise à disposition du véhicule de la ville de NOYELLES-LES-VERMELLES

DELIBERATION N°VII-02

Gîte municipal – Mise en place d'un tarif pour les associations

DELIBERATION N°VII-03

Location des salles communales – Modification du tarif pour les associations

DELIBERATION N°VII-04

Communauté d'agglomération Béthune, Bruay Artois Lys Romane – signature de la convention relative aux itinéraires de randonnées VTT « des Collines de l'Artois »